

Voici les mesures d'aide d'urgence aux entreprises pour 2021

En plus du plan de relance, le gouvernement va ajouter plus de 20 milliards d'euros l'année prochaine pour aider les entreprises et les ménages. Voici le détail des mesures annoncées.

L'épidémie qui dure et les restrictions sanitaires qui se prolongent contraignent le gouvernement à maintenir plus longtemps que prévu les aides d'urgences aux entreprises et aux ménages en 2021, même si elles seront désormais plus ciblées.

Le gouvernement va mobiliser 20 milliards d'euros pour soutenir les entreprises et les ménages touchés par la crise, a annoncé, ce vendredi, le ministre Bruno Le Maire. « *Il n'est pas temps de lever les mesures de soutien à l'économie* » a-t-il indiqué, précisant que cette « *aide massive* », intégrée au projet de Budget pour 2021, sera orientée vers « *les secteurs les plus impactés* » .

Pour limiter une vague de faillites l'an prochain, et les centaines de milliers de destructions d'emploi qu'elles entraîneraient - 180 000 selon une prévision de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) publiée vendredi - le gouvernement fait le choix de maintenir l'économie sous perfusion.

Sur ces 20 milliards d'euros, 8,5 milliards seront financés via des reports de crédits non dépensés cette année. Au total donc en 2020, ce sont environ 77 milliards d'euros qui auront été dépensés par l'Etat pour faire face à la crise,

au lieu des 86 milliards budgétés. A cela s'ajoute environ 100 milliards d'euros de pertes de recettes et plus de 300 milliards d'euros de garanties de prêts.

Voici celles qui concernent principalement les entreprises:

Activité partielle

Le gouvernement prévoit de consacrer 11 milliards d'euros au financement du chômage partiel l'an prochain, contre 6,5 milliards d'euros budgétés jusqu'ici dans le projet de loi de finances pour 2021. Ce montant inclut à la fois le dispositif de chômage partiel existant, prolongé au moins jusqu'à fin janvier, et le nouveau dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) créé pour accompagner les entreprises dans la durée.

Fonds de solidarité

« *Pilier* » de cette nouvelle phase de soutien d'urgence selon Bruno Le Maire, 7 milliards d'euros de dépenses sont dédiés au fonds de solidarité, pour soutenir les entreprises qui resteront fermées ou dont l'activité sera très fortement réduite par le maintien des contraintes sanitaires. Les nouvelles conditions d'attribution du fonds de solidarité, mises en place en décembre, seront maintenues « *au moins jusqu'à fin juin 2021* », a indiqué le ministre de l'Economie Bruno Le Maire, sauf si la situation économique et sanitaire évolue considérablement d'ici là. De nouveaux secteurs, exclus jusqu'ici, vont y avoir droit, comme certains prestataires d'évènementiels (organiseurs de mariage, commerces de vêtements de cérémonies).

Exonérations de charges et congés payés

Un milliard d'euros supplémentaire est consacré à des exonérations de charges dont bénéficient les entreprises les plus touchées par la crise. L'Etat prendra aussi en charge le coût de dix jours de congés payés pour les entreprises les plus touchées par la crise, comme l'hôtellerie, la restauration, l'évènementiel, les discothèques ou les salles de sport. La mesure coûtera plusieurs centaines de millions d'euros.

Des soutiens auxquels s'ajoutent 200 millions pour les jeunes, 120 millions d'aide alimentaire pour les ménages, 400 millions pour couvrir les pertes des stations de ski, 250 millions pour les aéroports et un montant encore inconnu pour soutenir La Poste.

Article écrit par AFP, AVEC MADDYNESS